

Bonjour

Aujourd'hui certaines interrogations nous sont remontées sur le fait que notre club n'autorise pas les contacts et les oppositions lors de séances alors que d'autres clubs s'autorisent à le faire.

Je vous invite à prendre connaissance des directives nationales sur la pratique du foot dans le cadre de la crise sanitaire.

Les instances nationales ont pour directive du ministère des sports de faire pratiquer le football en respectant certaines règles :

Football des mineurs en extérieur

La reprise de l'activité est autorisée depuis le samedi 28 novembre 2020, en se conformant aux dispositions gouvernementales. Elle a fait l'objet d'aménagements valables à compter du 15 décembre 2020. Elle est conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur, qui impliquent notamment :

- la possibilité d'utiliser un ballon ;
- l'exclusion des contacts entre les pratiquant(e)s ;
- l'interdiction des rencontres interclubs, sous quelque forme que ce soit ;
- la possibilité d'utiliser les vestiaires, sous réserve de l'autorisation des collectivités locales; (Interdictions d'accès communales pour Villieu et Meximieux)
- la possibilité de pratiquer à plus de six si l'activité est encadrée.
- pas de limitation en durée, ni en périmètre géographique, à condition de respecter les horaires du couvre-feu (retour au domicile à 18h au plus tard).

Les reprises des compétitions et des rencontres interclubs seront envisagées à la condition que les indicateurs de santé publique évoluent conformément à la trajectoire fixée par l'État.

Football des adultes en extérieur

Les conditions de reprise sont identiques à celles des jeunes (*voir ci-dessus*).

Le retour aux entraînements avec contacts n'est pour l'instant pas prévu, étant soumis à l'évolution de la situation sanitaire et à l'autorisation de l'État.

<https://www.fff.fr/article/1861-les-modalites-pratiques-de-la-reprise.html>

Dernier communiqué Publié le 09/03/2021 par le district de l'Ain

Devant la situation sanitaire qui n'évolue pas, la reprise des différentes compétitions n'est à ce jour pas prévue.

Nous vous rappelons que toutes les conditions de reprise n'ont pas évolué. Possibilité « d'entraînement » en extérieur en respectant les consignes sanitaires, à savoir pas de contacts, pas d'oppositions et pas de matchs.

Les dates auxquelles des matchs auraient pu être prévus sont toutes annulées jusqu'à nouvel ordre, des U7 aux vétérans, filles et garçons.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations gouvernementales et fédérales pour organiser au mieux la fin de cette saison 2020/2021.

Joël MALIN président du district de l'Ain.

<https://ain.fff.fr/simple/communiquel>

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

Sportivement

PANAROTTO Stéphane

Responsable technique du CMV

0688487559